



Pêcheurs-plaisanciers: des prises en mer écoresponsables

Le temps de l'abondance et de tous les excès est révolu. Dans un engagement responsable les pratiquants affiliés la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) appliquent des périodes de repos biologique pour les espèces menacées. C'est notamment le cas, en collaboration avec la réserve de Cerbère Banyuls, pour le Denti, le Pagre ou le Sar tambour. Pour Jean-Claude Hodeau. Et de poursuivre:.. Nettement insuffisant pour le délégué, d'autant que Une réévaluation urgente s'impose donc pour le porte-parole des pêcheurs de loisirs: Signataire en 2010 de la charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer écoresponsable élaborée dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la Fédération Nationale de la Plaisance et des pêches en Mer, milite pour une déclaration gratuite et obligatoire pour les poissons les plus couramment pêchés et les interdire à la vente. Elle demande également la libre circulation des poissons entre mer et étangs et pour le report à six milles de la bande du littoral

côtier. Parce qu'en plus de la pêche, souligne J-C Hodeau:.. Actions qui s'accompagnent par une vaste campagne d'information sur le littoral, avec la distribution de près 30000 exemplaires gratuits d'un guide des bonnes pratiques, sensibilisant les plaisanciers, assidus ou occasionnels, a des pratiques propres, durables, respectueuses de la biodiversité et de l'environnement en général. Jean-Claude Hodeau le confirme:.. Véronique Parayre Jean-claude Hodeau, délégué FNPP, président du comité occitanie et du pescador club de Saint-Cyprien. Les pêcheurs de loisirs, sont plus de 3000 en Occitanie, à travers leur fédération ils veulent préserver et défendre leurs droits de navigation et d'accès à la mer.Photos Véronique. Parayre. «Le quota du thon rouge est scandaleux.» Les pêcheurs de loisirs militent pour une déclaration gratuite et obligatoire pour les poissons les plus couramment pêchés. « Les pêcheurs sont les alliés des scientifiques »